



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **12 janvier 2009**

Délibération n° 2009-0463

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Budget primitif 2009 - Budget annexe du restaurant communautaire

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

Rapporteur : Monsieur Darne

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 30 décembre 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 13 janvier 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguét, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Morales, Muet, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pilonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Peytavin (pouvoir à M. Plazzi), MM. Blein (pouvoir à M. Sturla), Balme (pouvoir à M. Albrand), Coulon (pouvoir à M. Corazzol), Genin (pouvoir à M. Lévêque), Goux (pouvoir à Mme David M.), Lambert (pouvoir à M. Llung), Louis (pouvoir à Mme Dagorne), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Mmes Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Flaconnèche), Yéréman (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : MM. Arrue, Bernard R, Mme Palleja.

Séance publique du 12 janvier 2009

Délibération n° 2009-0463

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Budget primitif 2009 - Budget annexe du restaurant communautaire**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 décembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le restaurant communautaire offre deux prestations :

- un self-service réservé aux agents communautaires et aux tiers admis sous certaines conditions définies par la délibération n° 2001-0335 en date du 5 novembre 2001, cette prestation est soumise au taux de TVA réduit de 5,50 % selon le décret n° 2001-237 du 20 mars 2001,
- un restaurant dit officiel, qui propose une restauration comparable à celle du secteur concurrentiel et qui est soumise au taux de TVA de 19,60 %.

L'obligation fiscale d'assujettissement à la TVA des cantines administratives, offrant droit à déduction de la taxe sur les dépenses, a imposé la création d'un budget annexe du restaurant communautaire afin d'individualiser les dépenses et les recettes afférentes à cette activité : frais de production, frais de personnel, de maintenance et entretien des locaux de même que les recettes issues de la vente des repas. La TVA, due et récupérée, est gérée hors budget par le comptable de la Communauté urbaine. Ce budget s'équilibre par une subvention du budget principal, autorisée par la réglementation.

Le projet de budget primitif 2009 du budget annexe du restaurant communautaire a été arrêté, en dépenses et en recettes, à 2 687 268 €, soit une hausse de 7,51 % par rapport au budget primitif 2008, qui s'explique par les travaux et renouvellements de matériels prévus en 2009 pour un montant de 446 210 €.

La subvention du budget principal, calculée de façon à rechercher l'équilibre sans créer d'autofinancement, s'élève au total, pour les sections de fonctionnement et d'investissement, à 1 897 268 €.

La participation communautaire consacrée à l'équilibre de la section de fonctionnement, en diminution de 1,55 %, témoigne des efforts de gestion amorcés dans le cadre du projet de service.

Budget primitif 2009 - budget annexe du restaurant - synthèse (en € HT)

Libellé	Budget primitif 2008	Budget primitif 2009	Evolution 2009-2008 (en %)
recettes réelles de fonctionnement	2 183 945	2 141 058	- 1,96
dont prix des repas	700 000	690 000	- 1,43
dont subvention budget principal	1 473 945	1 451 058	- 1,55
dotation aux amortissements de la subvention d'équipement du budget principal	60 000	50 000	- 16,67
total recettes de fonctionnement	2 243 945	2 191 058	- 2,36

dépenses réelles de fonctionnement	2 183 945	2 141 058	- 1,96
dont masse salariale	1 335 920	1 368 545	2,44
dont fonctionnement restaurant officiel	73 310	69 300	- 5,47
dont fonctionnement restaurant administratif	599 500	543 800	- 9,29
dotation aux amortissements des matériels	60 000	50 000	- 16,67
total dépenses de fonctionnement	2 243 945	2 191 058	- 2,36
recettes réelles d'investissement	195 688	446 210	128,02
subvention du budget principal	195 688	446 210	128,02
amortissement des matériels	60 000	50 000	- 16,67
total recettes d'investissement	255 688	496 210	94,07
dépenses réelles d'investissement	195 688	446 210	128,02
investissements opérationnels	195 688	446 210	128,02
amortissement de la subvention d'équipement du budget principal	60 000	50 000	- 16,67
total dépenses d'investissement	255 688	496 210	128,02
total budget primitif	2 499 633	2 687 268	7,51

Section de fonctionnement

La section de fonctionnement a été arrêtée, tous mouvements confondus, à 2 191 058 €, équilibrée en charges et en produits.

En mouvements réels, les dépenses et les recettes sont prévues à hauteur de 2 141 058 €, en diminution de 1,96 % par rapport à 2008.

Comme cela est constaté dans toutes les activités de restauration, le poste le plus élevé est celui consacré à la rémunération du personnel.

En 2009, la projection de masse salariale s'établirait à 1,368 M€ pour un effectif moyen payé de 35 agents, soit une évolution de + 2,44 % par rapport au budget primitif 2008. S'agissant de remplacements, et bien que les postes soient restés vacants plusieurs mois en 2008, les recrutements du responsable du restaurant et de l'assistant au chef-cuisinier sont sans incidence sur le calcul de l'enveloppe de masse salariale.

Après les charges de personnel, le deuxième poste de dépenses concerne l'approvisionnement en produits alimentaires qui s'élèvera à 0,450 M€. La bonne maîtrise des marchés passés avec les fournisseurs a permis une réduction de 4,44 % de ce poste (0,470 M€ au budget primitif 2008).

Le nombre de repas servis de janvier à octobre 2008, à savoir 142 655, progresse légèrement de 0,4 % par rapport à 2007 (142 078 repas, pour la même période). Pour 2009, on peut espérer dépasser les 170 000 repas (167 700 en 2007) car ce sont près de 16 300 repas qui ont été servis en septembre et octobre 2008, chiffres exceptionnels, si l'on se réfère aux trois dernières années.

L'externalisation de la prestation offerte par le restaurant officiel depuis juillet serait maintenue ou non en 2009, selon l'organisation proposée par le nouveau responsable et la décision d'entreprendre de nouveaux travaux pour adapter les locaux. En effet, si l'expérimentation devait se poursuivre, un accès direct extérieur devrait notamment être envisagé pour les livraisons, pour un coût évalué à 110 000 €.

Au vu de ces éléments, le produit des ventes des repas est estimé pour 2009 à 0,690 M€, au lieu de 0,700 M€ au budget primitif 2008, avec une progression de 3,4 % des recettes du self et une diminution de 40 % des recettes du restaurant officiel.

Ces recettes ne permettent pas de couvrir les coûts de fonctionnement en intégralité. La participation communautaire du budget principal à l'équilibre de la section de fonctionnement du budget du restaurant, soit 1,451 M€, correspond à une prise en charge moyenne du déficit de l'ordre de 8,55 € par repas au lieu de 8,73 € estimés au budget primitif 2008, soit un coût moyen pour les agents de 3,76 € par repas, pour la période de janvier à octobre 2008 (3,57 € si l'on se réfère à la même période en 2007).

Section d'investissement

En 2009, le renouvellement des matériels culinaires et des équipements techniques de cuisine est poursuivi avec une dépense prévisionnelle de 35 000 €. Aussi, 46 500 € devront être consacrés à la recherche et au changement de logiciels informatiques.

Les travaux d'équipement des cuisines et de mises aux normes du restaurant devraient être poursuivis en 2009. A ce titre, 364 710 € ont été inscrits.

La subvention du budget principal couvre l'ensemble des propositions réelles de dépenses ; elle s'établit, pour 2009, à 446 210 €.

L'amortissement des matériels et des subventions reçues du budget principal constitue une écriture d'ordre de 50 000 € tant en recettes qu'en dépenses.

Tous mouvements confondus, le budget prévisionnel d'investissement du restaurant est arrêté à la somme de 496 210 € en dépenses et en recettes ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve le budget primitif 2009 du budget annexe du restaurant communautaire arrêté, en dépenses et en recettes, à 2 687 268 €.

2° - Décide que, pendant l'année 2009, l'ensemble des dispositions prises par l'Etat en matière salariale s'étendra immédiatement aux agents communautaires du restaurant.

3° - Précise que les crédits sont votés par nature, conformément à la nomenclature comptable M 14 et font l'objet d'une présentation croisée par fonction. Les chapitres sont constitués de comptes à deux chiffres, à l'exception des charges à caractère général, des dépenses de personnel, des atténuations de charges et de produits, des mouvements d'ordre, qui sont des chapitres globalisés.

4° - Dit que les crédits sont exécutoires par monsieur le trésorier principal de la Communauté urbaine dans leurs montants, au niveau du chapitre, dans l'une et l'autre des deux sections.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 janvier 2009.